

Critères d'identification des livres rares et précieux

Février 2016



UNIVERSITÉ
LAVAL

Bibliothèque

1. CONTEXTE

La Bibliothèque de l'Université Laval possède une riche collection de livres rares et précieux. C'est en 1967 qu'elle décide que son Service des archives, fondé en 1964, sera également responsable de la collection de livres rares. Elle a alors l'intention de regrouper progressivement tous les volumes publiés avant 1800, de même que les ouvrages rares, précieux, richement illustrés publiés après cette date. En 1974, lors de la scission de la Division des archives et des livres rares¹, est créée la Section des thèses et livres rares, toujours sous la responsabilité de la Bibliothèque. En 1996, un partenariat avec la Division des archives prévoit que le développement de la collection et la gestion quotidienne des livres rares soit assumés par le personnel des archives. En 2013, la Bibliothèque reprend la charge complète de la collection de Thèses et livres rares et nomme une bibliothécaire responsable. Bien que la Bibliothèque abrite depuis longtemps une collection de livres rares, les bibliothécaires disciplinaires n'ont donc jamais eu à la prendre véritablement en charge.

En 2009, un problème d'espace a obligé la Bibliothèque à entreprendre une opération d'élagage de ses imprimés devenus désuets. Afin d'éviter que des documents importants soient soustraits de la collection, une meilleure connaissance du sujet était nécessaire. Les bibliothécaires ont donc été formés à identifier ces documents et sensibilisés aux conditions particulières de leur préservation. Pour les outiller, un groupe de travail a été formé en 2010 pour mettre à jour une grille qui permettrait d'identifier un document précieux en se basant essentiellement sur les critères établis en 2007 par James Lambert². Le présent exercice vient compléter le travail amorcé en 2010 afin de le rendre plus simple à utiliser. Plusieurs bibliothécaires y ont travaillé. Le groupe de travail était composé de Sonia Léger, responsable de la collection des livres anciens, de Marianne Demers-Desmarais, d'Eve Richard, de Joë Bouchard, de Richard Dufour et d'Alain Gendron.

¹ La Division des archives continuera de relever de la Bibliothèque jusqu'à son rattachement administratif au Bureau du Secrétariat général en 1984.

² Archiviste à la Division de la gestion des documents administratifs et des archives et ancien responsable de la collection.

2. OBJECTIFS

La Politique d'identification des livres rares et précieux est un outil de travail destiné aux bibliothécaires-conseils pour les aider à assurer l'identification et la conservation des documents d'exception dans leurs collections. Elle ne vise pas à faire d'eux des experts en livres rares, mais bien à les conscientiser à l'existence de ces volumes. Ils peuvent au besoin se référer à la bibliothécaire-conseil responsable de la collection des livres rares

La plupart des livres rares et précieux sont regroupés dans la section des thèses et livres rares, mais il est possible que certains volumes se retrouvent dans la collection disponible pour emprunt. Dans ce cas, ils devraient être rapatriés dans la localisation Thèses et livres rares.

La politique s'applique à tous les documents, c'est-à-dire à tout ce que la Bibliothèque acquiert par achat, licence, don ou dépôt, notamment les monographies, périodiques, cartes et plans, microfilms, documents filmiques (DVD, vidéocassettes, etc.) diapositives, disques compacts de musique, ensemble multisupports, partitions musicales, disques vinyles, cédéroms, banques de données et documents numériques.

3. CRITÈRES D'IDENTIFICATION

Les critères de cette grille sont essentiellement formels, car les critères de conservation basés sur le contenu des documents se trouvent dans les politiques de développement de collections disciplinaires rédigées par les bibliothécaires. Quelques-uns exigent une certaine expertise, mais ne s'appliquent qu'à des domaines particuliers (arts, littérature, etc.).

En général, l'application d'un seul critère suffit à déterminer que le document soit localisé à Thèse et livres rares.

1. Document publié dont le sujet porte sur l'Université Laval;
Note : un second exemplaire peut servir d'exemplaire de circulation si nécessaire.
2. Document publié avant 1900 au ou sur le Québec;
3. Document publié avant 1900 au Canada ou aux États-Unis;
4. Document publié avant 1850 en Europe, avec une attention particulière pour les documents de langue française;
5. Document publié dans les pays où l'histoire de l'imprimé est plus récente (ex. : certains pays africains) : la date à considérer peut être différente. Certains ouvrages demanderont une recherche plus approfondie;

6. Document portant une dédicace, un ex-libris, une annotation éclairant le contenu du document, une signature, des notes, commentaires ou annotations en marge ou à divers passages, le tout devant être significatif pour la discipline ou l'Université;
7. Document dont la reliure est particulière (i.e. d'origine, d'époque ou de luxe, reliure signée);
8. Document publié à tirage limité, exemplaire numéroté, à l'exception de certains livres en art ou de livres publiés à compte d'auteur;
9. Document qui est la première édition d'un ouvrage significatif dans l'histoire de l'édition ou de la discipline ou d'un auteur renommé;
10. Document dont le coût très élevé peut être, selon les disciplines, un critère de localisation aux Thèses et livres rares;
11. Document vulnérable au vol, à la mutilation ou à la détérioration physique;
12. Document imprimé sur du papier luxueux et comportant une valeur jugée hors de l'ordinaire (exemple de papier : Arches, Hollande, Vergé, Pur Fil, Cotton avec un filigrane);
13. Document comportant des gravures. Ceci inclut les eaux-fortes, les gravures burinées (surtout si elles sont rehaussées de couleurs), les linogravures, les lithographies, les chromolithographies (surtout si elles sont rehaussées);
14. Document comportant des photographies originales. Cela inclut les tirages à l'albumine, argentique ou au charbon, ou platine ou virés à l'or (ces derniers étant les plus rares) ; les héliogravures (autotypes, collotypes, artotypes, cyanotypes (bleus d'architecte)) ; les négatifs inclus dans certains ouvrages;
15. Document manuscrit, tapuscrit, miméographie³;
16. Document dont le format n'est pas standard et qui présente un intérêt;
17. Document dont la typographie particulière comporte un intérêt certain;
18. Documents faisant partie d'un ensemble majeur en raison de son ampleur, de son donateur ou de sa signification pour la discipline ou l'Université et dont la valeur provient de la cohérence de l'ensemble.
Ex. : Collection de romans de science-fiction.

³ Procédé de reproduction mécanique aussi appelé duplicateur à pochoir (stencil) qui utilise la technique du pochoir (plaque de carton, de métal, de plastique découpée) pour peindre facilement une forme (lettre, dessin, et.) sur un support quelconque.